



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240909-D\_2024\_7\_9-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_7\_9

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 03 Septembre 2024

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Réhabilitation ancien  
hôpital : autorisation au  
Président du S.D.E.A. en qualité  
de mandataire, à signer tous les  
documents relatifs à l'exécution  
des marchés**

**Pouvoirs :**

Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur MANIFACIER Christian a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Jean-Paul  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président rappelle que le Président du S.D.E.A. a été désigné mandataire de la Communauté de communes par convention en date du 20 octobre 2022, afin de mener à bien la réhabilitation complète du Bâtiment D de l'ancien hôpital des Vans.

Il s'agit de compléter la convention d'une délibération qui autorisera le Président du SDEA à signer tous les documents relatifs à cette convention et en particulier les marchés, les ordres de services ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Par ailleurs, le Président expose que par délibération du 17 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé le choix de l'entreprise ANGELINO pour le lot n°13 Revêtements de sols durs \_ Revêtements muraux pour un montant de 15 000 € HT. Par courriel en date du 27 juillet 2024, L'entreprise Angelino a fait connaître son souhait de ne pas donner suite à cette consultation.

Conformément aux règles de consultation, le choix se porte sur l'entreprise classé numéro 2, à savoir l'entreprise Yaman pour un montant de 17 361.59 € HT.

Le montant total des travaux passe de 2 023 874.96 € HT à 2 026 236.55 € HT.

Il convient de valider cette modification.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

**DE RETENIR l'offre de l'entreprise Yaman, offre classée au rang 2 par la CAO ad hoc du 10 juin 2024, pour un montant de 17 361,59€ HT,**

**D'AUTORISER le Président du S.D.E.A. en qualité de mandataire de la Communauté de communes par convention en date du 20 octobre 2022, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention et en particulier le marché de travaux, les ordres de services ainsi que toutes pièces s'y rapportant,**

**D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240909-D\_2024\_7\_9-DE